

## ACE EUROPE LANCE DATA PROTECTOR

Paris, le 6 mai 2008 – ACE Europe lance un nouveau contrat DATA PROTECTOR combiné alliant la fraude à Dataguard. Cette offre est spécifiquement destinée aux PME voulant se protéger contre deux types de risques : la fraude et les risques informatiques.

« Le contrat Dataguard permet aux entreprises d'être protégées en cas de virus ou de perte de données par exemple. Elles sont désormais aussi à l'abri si elles subissent une fraude par voie informatique, ou par tout autre moyen. Le contrat combiné permet en outre aux courtiers de se démarquer de la concurrence » souligne François Fournié, Responsable Département Risques Techniques chez ACE Europe.

- **DATA PROTECTOR, un contrat complet**

DATA PROTECTOR est le seul contrat du marché qui permette aux entreprises d'avoir une protection financière complète puisqu'il prévoit d'une part de couvrir le risque de fraude (vol, escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux ainsi que la fraude liée à une atteinte aux systèmes de traitement automatisés des données de l'assuré) et d'autre part les conséquences financières résultant de tous les risques d'altération de données ou de défaillance du système d'information ou dommages causés aux matériels de l'entreprise. DATA PROTECTOR assure également les conséquences financières d'une malveillance interne et externe, d'une erreur humaine et d'une panne ou accident.

- **Des risques de plus en plus fréquents**

Aujourd'hui, très peu d'entreprises sont assurées contre ce type de risques, bien qu'une entreprise sur deux ait déjà subi une fraude par voie informatique. Tous les secteurs d'activité sont concernés et plus particulièrement les entreprises fortement dépendantes de leurs systèmes d'information (sociétés de logistique, distribution, pharmaceutique...).

ACE Europe a pour objectif d'entrer sur le marché des PME, avec des montants de garantie adaptés aux PME.

- **Les Plus de la garantie**

ACE Europe assure une protection et un accompagnement de ses assurés à chaque étape d'un sinistre.

Pour la fraude, outre la prise en charge des frais de recours, d'experts, de reconstitution originale, ainsi que de récupération et/ou de remise en l'état des biens assurés, ACE couvre les pertes financières telles que les frais supplémentaires d'exploitation exposés pour limiter l'ampleur du sinistre et/ou assurer la continuité d'activité de l'entreprise.

Pour la partie « risques informatiques », le contrat couvre les risques immatériels (virus, malveillance, erreur humaine, panne...) qui ne sont pas couverts par les contrats classiques. Il prend également en charge les frais de dépense de relations publiques suite à sinistre informatique.

- **30 ans d'expertise dans la protection des informations**

Présent depuis 30 ans sur le secteur des risques informatiques, ACE Europe a développé une expertise dans le domaine de l'assurance des systèmes d'information. Aujourd'hui, toutes les entreprises, y compris les plus petites, sont dépendantes de leur système d'information, quelle que soit leur activité.

Les deux contrats ici combinés peuvent être souscrits séparément.

*ACE dans le monde*

*Le groupe ACE est l'un des acteurs mondiaux de l'assurance et de la réassurance. Le groupe est présent dans près de 50 pays, avec plus de 10 000 collaborateurs et réalise un Chiffre d'Affaires de 17,4 milliards de dollars (2006). ACE Ltd est coté à la Bourse de New York (NYSE) sous le sigle ACE et est noté A+ par Standard & Poors et AM Best.*

*En Europe, ACE regroupe 2 000 collaborateurs.*

*Si vous souhaitez davantage d'informations, veuillez surfer sur [www.ancelimited.com](http://www.ancelimited.com) ou [www.aceeurope.fr](http://www.aceeurope.fr)*

**CONTACT PRESSE**

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES  
97, boulevard Malesherbes - 75008 Paris  
Aline DEBOST / Sandrine AUVRAY  
Tél. : 01 58 22 21 15 – Fax : 01 42 93 08 01  
[aceeurope@auvray-associes.com](mailto:aceeurope@auvray-associes.com)